



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Samedi 13 Avril 1793.

NOUVELLES ETRANGÈRES.

Dantzick, le 20 mars. Le ministère de Berlin a déjà fait réponse à l'estafette qui lui a été expédiée d'ici ; elle porte que ledit ministère ne peut juger autre chose, sinon que la résolution que la ville a prise sera très-agréable au roi, et que la nouvelle en sera favorablement reçue ; jusques-là cependant le général Rammer a ordre d'insister sur la reddition des forts l'Evêque et Hagelsberg, ainsi que de la forteresse de Weichselmande, afin de pouvoir lever le blocus ; mais la ville a de nouveau refusé de les évacuer.

De Vienne, ce 16 mars. On lit dans la gazette de cette ville, intitulée le *Correspondant*, n^o. 30. la nouvelle suivante.

Une députation d'une société de 2000 hommes a eu une audience de l'empereur, dans laquelle elle l'a prié de leur permettre de se rendre à l'armée ; leur but est de venger Louis XVI sur tous ceux qui ont voté pour sa mort.

Proclamation du prince de Cobourg.

D'Haldenhoven, le 1er. avril. « S. M. l'empereur et roi, persuadé que l'oppression, sous laquelle gémissent les provinces Belges de-

puis l'invasion du mois de novembre dernier, a dévoilé aux yeux de ses fidèles sujets, par une trop funeste expérience, la perfidie des principes destructeurs, à l'aide desquels la faction française, sous le prétexte d'une liberté chimérique, a cherché à fonder ses progrès, ne sauroit douter de toute l'horreur qu'inspirent aux citoyens honnêtes les indignes menées de cette faction, également ennemie de la religion, des mœurs et de toute ordre social. S. M. est aussi convaincu que ses sujets Belges désirent sincèrement le rétablissement de l'ordre constitutionnel et de leurs loix fondamentales, attaquées par cette faction, et dans la jouissance desquelles ces provinces ont trouvé depuis plusieurs siècles leur bonheur et leur prospérité.

« Dans cet état de choses, le rétablissement de cet ordre et de ces loix étant l'unique objet des efforts de la puissante armée que S. M. a envoyée au secours de ses fidèles sujets, elle s'attend qu'ils s'empresseront à concourir à ce but salutaire ; certains d'être soutenus et protégés dans leurs efforts de toute son autorité et sa puissance souveraine ; S. M. déclarant de son côté que ceux qui, contre toute attente, oseroient agir en sens contraire, en se montrant comme partisans de cette même faction, seront

traités en toute rigueur, comme rebelles à leur souverain et ennemis de la patrie ».

Signé PRINCE DE COBOURG.

Liège, le 2 avril. Le prince-évêque vient de publier un mandement, dans lequel on lit les dispositions suivantes : » Tout ce qui a été fait dans le pays de Liège depuis le 27 novembre par les Français ou par les rebelles est annulé, et l'ancien état des choses reprendra son cours. Tous ceux qui occupoient des emplois avant le 27 novembre y seront rétablis; les rebelles seront privés des leurs. Il y aura une cour de justice pour les juger; mais on n'admettra pour avocat aucun de ceux qui ont eu des liaisons avec les rebelles ».

De Malines, le 26 mars. Aujourd'hui les Français se sont retirés d'ici vers les 11 heures du matin, après avoir brisé ou fait sauter les ponts qui se trouvoient dans les environs de la ville. Aussi-tôt le peuple s'est porté sur la place, a brisé le mausolée que le club y avoit érigé en mémoire de M. Lepellier Saint-Fargeau, en a transporté les pièces au pied de l'arbre de la liberté, et y a mis le feu. Le peuple s'est rendu ensuite au club, en a enlevé la tribune, les bancs, &c., pour les brûler avec l'arbre de la liberté. Tout s'est passé avec beaucoup de tranquillité, sans tumulte ni pillage.

A deux heures après midi, le magistrat et le large-conseil sont montés à l'hôtel-de-ville, sur l'invitation que leur avoient adressé les représentans provisoires de cette ville, qui avoient régi les affaires pendant le séjour des Français. Là, ces représentans se sont remis de leurs fonctions en présence du magistrat et du large-conseil de Malines. Voici le discours qui a été prononcé à cette occasion par le président de l'assemblée.

» Messieurs, lorsque nous entrâmes dans l'administration provisoire de cette ville, vous, vous rendites en corps dans notre assemblée pour nous honorer des marques de votre confiance; nous vous manifestâmes alors un désir sincère de nous démettre des fonctions publiques, dès le moment que la vigueur et la liberté seroient rendues à l'exécution de nos lois constitutionnelles: Ce moment, la providence vient de le faire éclore. Le sort des armes a changé tout-à-coup en faveur de François II.

« Si vous jugez que notre gestion a été aussi utile à la province, qu'elle a été disgracieuse et funeste à notre tranquillité et à notre intérêt personnel, nous demandons que l'estime de nos concitoyens et la vôtre en particulier, Messieurs, soit la seule récompense de nos travaux; nous demandons, au nom du peuple, nous commettant, que vous conserviez toujours dans toute son intégrité le dépôt sacré de notre constitution, dont l'exécution ou l'enfreinte ont produit de tout tems le bonheur ou la calamité du pays; nous demandons enfin que vous trouviez dans votre sagesse, votre justice et votre impartialité, les moyens efficaces d'éteindre jusqu'au dernier germe de ces divisions intestines, de ces fatales rivalités qui, depuis plusieurs années, ont altéré parmi nous les douceurs de la vie sociale, provoqué les rixes entre les citoyens, dégradé le caractère national, entravé l'industrie et le commerce, paralysé toutes les branches de l'administration, et désolé la patrie; afin que sous le règne de François II, nous voyons fleurir l'empire de la religion et des lois, la paix et la prospérité, cet âge fortuné qui fit le bonheur de nos ancêtres, et qui fait depuis long-tems, à juste titre, l'objet de nos vœux ».

F R A N C E.

De Valenciennes, le 8 avril. « Le traître Dumourier a été le 5 de ce mois au camp de Maulde escorté de la cavalerie ennemie; il est dans ce moment à Tournay, qui est le quartier général de ennemis, pour se concerter avec eux; son projet est d'aller droit sur Paris; mais il ne s'exposera pas contre cette forteresse. L'armée ennemie, qui a également souffert dans le Brabant tant par le fer, mais plus encore par maladies, ne sauroit être considérable; elle se monte au plus à 40 à 45000 hommes. Les troupes qui ont pris parti pour le traître ne montent qu'environ à 12000 hommes, dont une grande partie reviendra à nous quand elle trouvera l'occasion. Il seroit utile de former un camp près Paris, et d'établir un 4e. rang de piques, et faire rentrer tous les fourages dans l'intérieur. Nous n'avons que des lâches à combattre. A leur dernière affaire du 18, leur cavalerie arrêta et fit rentrer dans les rangs, à coups de plat de sabre, l'infanterie qui refusoit de se battre ».

De Calais, ce 8. On nous assure que les Anglais viennent de débarquer à Ostende beaucoup de troupes, et qu'ils vont se porter sur Dunkerque et sur notre ville. Dunkerque peut se défendre, mais nous n'en sommes pas en état.

PARIS. — *Conseil-général de la commune.* Un grand nombre de Liégeois, qui, pour se soustraire à la fureur du despotisme autrichien, ont suivi nos armées, et sont venus sur la terre de la liberté, se présentent au conseil-général de la commune. Ils assurent qu'ils ne viennent point comme des étrangers, mais comme des amis et des frères, puisqu'ils avoient émis le vœu d'être Français; ils apportent avec eux les archives de leur liberté naissante, et prient la municipalité de leur prêter un local où ils puissent délibérer sur les intérêts de leur malheureuse patrie. Le maire promet à ces nouveaux amis assistance et protection, et il leur donne pour garant l'accolade fraternelle. Cet exemple est imité par tous les membres du conseil, qui bientôt offre le spectacle d'une famille qui serre les nœuds d'une fraternité civique. Cette scène attendrissante fait couler les larmes de l'Assemblée, et l'arrêté suivant a été pris à l'unanimité.

« Le conseil-général arrête, 1°. qu'il sera accordé aux Liégeois le local qu'ils demandent. 2°. Que ce jour, 10 avril, sera désormais appelé *jour de l'hospitalité*. 3°. Qu'il sera ouvert un registre où s'inscriront tous les Liégeois, qui, à la suite de la journée du 7 mars, se sont repliés sur Paris, et y sont maintenant. 4°. Que cet état sera envoyé aux sections avec invitation de leur donner l'hospitalité fraternelle. 5°. Que dimanche prochain sera célébrée la fête du transport des archives de la ville de Liège à la maison commune de Paris. 6°. Que le département des travaux publics, conjointement avec le commandant-général, feront les préparatifs nécessaires pour que cette fête soit célébrée avec toute la pompe possible. 7°. Que la convention nationale, le département de Paris, et les municipalités de son arrondissement, l'Assemblée électorale, les tribunaux, les ministres, le conseil du 10 août, les sections de Paris, et toutes les sociétés populaires, seront invités à y prendre part ».

§ Il est bon d'apprendre à ceux qui pourroient l'ignorer, que le financier Desfieux a trouvé un moyen de combler le déficit de la société des Jacobins. Dès l'an passé, il avoit proposé de mettre un impôt sur les sociétés filles; sa motion n'avoit pas eu de succès; mais aujourd'hui que des fonds immenses sont nécessaires pour sauver la patrie, ce trésorier économiste a proposé de vendre 12 s. par mois les honneurs de l'affiliation. Le besoin urgent a fait adopter cette idée, et une adresse circulaire a fait connoître aux Jacobins des départemens les contributions fraternelles que l'on exigeoit de leur civisme. Plusieurs sociétés franchement patriotes ont payé exactement cet impôt; mais la société de Falaise, qui ne veut pas soudoyer les agens de l'anarchie, vient d'écrire aux Jacobins une lettre très-énergique, dans laquelle elle leur témoigne toute l'horreur qu'inspirent les factieux qui les dominent.

Voici quelques lignes de cette lettre lue par extrait dans l'avant-dernière séance.

« Quoi, après avoir fait massacrer des milliers d'individus; après avoir pillé d'honnêtes citoyens; après avoir tenté de faire égorger les plus incorruptibles représentans du peuple; après avoir tout fait pour faire couronner le Catilina français, par des citoyens que vous avez trompés; après avoir enfin usé de tous les crimes que l'enfer enfanta pour perdre notre malheureuse patrie, vous avez l'impudeur de parler de patriotisme. . . . Vous, patriotes, il y en a donc aussi parmi les antropophages. . . . Vous osez encore parler de liberté: l'avez-vous jamais connue, cette amie des hommes de bien ?

« Nous, souscrire chez vous! hé! quel usage feriez-vous de notre contribution? Sans doute pour en payer vos satellites, pour solder vos mangeurs d'hommes qui viendroient encore, la bouche dégoûtante du sang dont ils se sont abreuvés, vous demander de nouvelles victimes; vous vous en serviriez pour faire distiller vos poisons, aiguiser vos poignards, étouffer le flambeau de la vérité qui vous poursuit par-tout; en couronnant le crime sur les débris du temple de la liberté. Ah! ne l'espérez pas; vous ne pouvez tromper notre infatigable surveillance; notre fortune et notre vie sont à la patrie et à la liberté, et vous, vous n'aurez que notre haine.

§ Le jeune Égalité, ci-devant Beaujolois, âgé de 13 ans, a été interrogé avant son départ. Êtes-vous aristocrate? oui. Connoissez-vous les desseins de votre père? non. Avez-vous quelques relations avec la citoyenne Sillery? si donc. Toutes ses réponses ont eu le même laconisme.

§ Égalité, père, a dit-on voyagé à Alençon, à Sées, sous le nom de Fecamp, l'un de ses serviteurs, et sous ce nom étranger, il demandoit si on seroit aise d'avoir d'Orléans pour roi; cette dénonciation a été portée à la convention qui a ordonné que quatre commissaires choisis à l'appel nominal, se transporteront sur les lieux pour faire les informations à ce sujet.

§ Tous les Belges ont reçu les Français avec des transports de joie. Aujourd'hui ils reçoivent leur souverain avec le même enthousiasme. Tout ceci ressemble bien à un opéra où à la fin de chaque acte, qu'importe le sujet, on dit: *Peuples dansez.*

§ Il ne se fait plus de change à la bourse. Avec qui changeroit-on?

§ Blanchelande, le ci-devant gouverneur de St. Domingue, doit être jugé aujourd'hui; on redoute pour lui un fatal jugement.

§ Il y aura dimanche prochain une grande fête à Paris, pour la translation des archives de la ville de Liege, apportés par les habitans de cette ville. La grande station se fera à la porte St. Martin. Toutes les autorités constituées seront invitées à y assister. Une fête! et Lille, Landau, Strasbourg, sont, on croit, dans ce moment assiégés. *Peuples dansez.*

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

Suite de la séance du jeudi 11 avril.

Marat demande qu'on mette à prix la tête d'Égalité, fils et des deux frères de Louis. On trouve cette motion fort impolitique, parce qu'on peut se venger sur les commissaires. Elle donne lieu à une de ces scènes malheureusement trop

fréquentes dans notre auguste assemblée. La montagne et la colline se menacent: Deperret lance une lame à dard contre un montagnard qu'il inculpe de lui avoir présenté un pistolet. à l'abbaye crie-t-on de toutes parts. Cette scène affligeante se termine par l'ordre du jour, mais l'aigreur reste.

Les quatre commissaires nommés pour aller faire les informations dans le département de l'Orne sur le compte d'Égalité, sont Merlin, de Douay Cambacères, salie et Lesage.

Séance du vendredi 12 avril.

Le conseil exécutif instruit la convention que dans la nuit du 9 au 10, il a fait partir tous les Bourbons pour Marseille, à l'exception des détenus au temple, et la citoyenne Égalité mise en état d'arrestation chez elle.

Les commissaires de la convention à Valenciennes, par une lettre du 9 écrivent que les choses sont à peu près dans le même état; qu'ils sont occupés à réparer les maux inouis de la défection de Dumourier, que l'ennemi paroît vouloir se présenter, mais qu'on les attend de pied ferme.

Custine, fait part d'une lettre, écrite au commandant de Landau, par Beuse, commandant Autrichien, qui lui marque que Dumourier a mis la partie de son armée qui lui est restée fidelle, sous la protection des Autrichiens, et que les commissaires ont été conduits à Mastic, que les puissances coalisées ont reconnu Louis XVII. Roi de France

ERRATA.

Il s'est glissé hier dans quelques exemplaires trois fautes graves. Page 2. seconde colonne, ligne 11. la montagne prit *Saint-Omer*, lisez *fortement*. -- pag. 4. 1^{ère} colonne, lig. 19. elle entendra le salut public, lisez le comité du salut public. *idem* seconde colonne, avant-dernier alinea, lisez *ainsi*: On lit une proclamation aux Français, au nom de l'empereur et du roi de Prusse pour soutenir les entreprises généreuses et bienfaisantes de Dumourier: nous donnerons cette pièce.

On s'inscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N^o. 3. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.